

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, DROUVILLE Marc CREUZEL Christophe, DELHOMENIE Alexandre, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LIEBER Olivier, LOVO Philippe PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : FRANCIN Pierre-Yves

Procuration : FRANCIN Pierre-Yves à DROUVILLE Marc

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Madame Christelle PARIS a été désignée comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Compte financier unique de la commune
- Affectation des résultats 2024 de la commune
- Vote des taux des taxes foncières
- Budget primitif 2025 de la commune
- Compte financier unique Cimetière
- Affectation des résultats 2024 cimetière
- Budget primitif 2025 Cimetière
- Subventions aux associations
- Montant location appartement communal vacant
- Questions diverses

**2025-01 COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE**

*Dispositif Actes : Finances Locales – 7.1*

*Le Maire, Denis LAPOINTE, quitte la salle.*

Monsieur Olivier LIEBER, adjoint aux finances, rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il présente les chiffres du CFU de l'exercice 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>	239999,96	446867,36	206867,40
<b>Investissement</b>	190909,18	128323,39	-62585,79
<b>Global</b>			144281,61

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE au 31/12/2024 : 144 281.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte financier unique 2024

*Le conseil municipal invite le Maire, Denis LAPOINTE, à réintégrer le Conseil Municipal pour la suite de la réunion.*

Voté : Unanimité

## **2025-02 Affectation des résultats 2024**

*Dispositif Actes : Finances Locales –7.1*

Monsieur Olivier LIEBER, adjoint aux finances, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	41 103.29 €
- Un excédent reporté de	165 764.11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	206 867.40€
- Un déficit d'investissement de	62 585.79 €
Soit un besoin de financement de	62 585.79€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	206 867.40 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	62 585.79 €
Résultat reporté en fonctionnement ( 002)	144 281.61, €
Résultat d'investissement reporté (001) :	-62 585.79 €

Voté : unanimité

## **2025-03 Vote des taux des taxes foncières**

*Dispositif Actes : Finances Locales –Décisions budgétaires 7.2.1*

Monsieur Olivier LIEBER , adjoint aux finances , présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'adjoint aux finances propose de maintenir les taux comme suit

- taxe d'habitation : 9.36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.41 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.25%

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.41%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.25 %

### **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Voté : unanimité

## **2025-04 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025**

### *Dispositif Actes : Finances Locales – 7.1*

Monsieur Olivier LIEBER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2025 comme suit :

- en fonctionnement :
  - Dépenses : 369 781.61 €
  - Recettes : 369 781.61 €
- en investissement :
  - Dépenses : 96 885.79€
  - Recettes : 96 885.79€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de voter le budget par chapitre pour les deux sections.
- **ADOpte** le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté.

Conformément aux dispositions de l'article L .5217-10- 6 du CGCT ,le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget 2025 dans la limite de " 7,5%" des dépenses réelles de la section d'investissement et de "7.5%" des dépenses réelles de la section de fonctionnement . Les taux fixés par l'assemblée délibérante seront reportés à l'état I-B du budget.

Voté à l'unanimité

## **2025-05 COMPTE FINANCIER UNIQUE CIMETIERE**

### *Dispositif Actes : Finances Locales –7.1*

*Le Maire, Denis LAPOINTE, quitte la salle.*

Monsieur Olivier LIEBER, adjoint aux finances, rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il présente les chiffres du CFU de l'exercice 2024 :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de clôture</b>
<b>Fonctionnement</b>	26 000, 05	26 000,05	0
<b>Investissement</b>	26 000,05	26 100,00	99.95
<b>Global</b>			99.95

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE au 31/12/2024 : 99.95 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte financier unique 2024

*Le conseil municipal invite le Maire, Denis LAPOINTE, à réintégrer le Conseil Municipal pour la suite de la réunion.*

Voté à l'unanimité

## **2025-06 Affectation des résultats 2024 Budget cimetière**

### *Dispositif Actes : Finances Locales –7.1*

Monsieur Olivier LIEBER, adjoint aux finances, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 0 €

○ Un excédent reporté de	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0€
- Un excédent d'investissement de	99.95 €
Soit un besoin de financement de	0€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	0 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement ( 002)	0 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	+ 99.95 €

Voté à l'unanimité

### **2025-07 BUDGET PRIMITIF CIMETIERE 2025**

#### *Dispositif Actes : Finances Locales – 7.1*

Monsieur Olivier LIEBER, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2025 pour le cimetière comme suit :

- en fonctionnement :
  - Dépenses : 42 000, 05 €
  - Recettes : 42 000, 05 €
- en investissement :
  - Dépenses : 42 000, 05 €
  - Recettes : 42 100, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de voter le budget par chapitre pour les deux sections.
- **ADOPTE** le budget primitif 2025 cimetière tel qu'il est présenté.

Voté à l'unanimité

### **2025-08 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### *Dispositif Actes : Finances Locales –Subventions . 7.5.2*

Le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- AIR PAS : 100€
- Association Sportive du Grand Couronné : 500€
- Foyer Rural d'Agincourt : 800€

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Votes : 7 pour, 3 abstentions

### **Montant location appartement rez de chaussée 4, rue Maucolin**

Attente des travaux pour définir un montant de location

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

	Objet	Classification	Nomenclature
2025-01	Compte financier unique commune	Finances Locales	7.1
2025-02	Affectation des résultats 2024 Commune	Finances Locales-	7.1
2025-03	Vote des taux des taxes foncières	Finances Locales- Décisions budgétaires	7.2.1
2025-04	Budget primitif 2025 Commune	Finances Locales	7.1
2025-05	Compte financier unique cimetièrè	Finances Locales	7.1
2025-06	Affectation des résultats 2024 Budget cimetièrè	Finances Locales	7.1
2025-07	Budget primitif cimetièrè	Finances Locales	7.1
2025-08	Subventions aux associations	Finances Locales Subventions	7.5.2